

Rabat, le 15.08.2019

Communiqué de presse

Aid Al Adha 1439 : Une offre couvrant largement la demande

- **Une offre en animaux destinés à l'abattage qui dépasse la demande de plus de 48%**
- **Des conseils aux consommateurs et une série de mesures pour parer aux risques sanitaires**

Comme chaque année, à la veille de la fête de Aid Al Adha, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts procède à l'évaluation de la situation d'approvisionnement du marché en animaux destinés à l'abattage pour le sacrifice de l'Aïd, ainsi que l'état sanitaire du cheptel, en étroite concertation et collaboration avec les professionnels de la filière des viandes rouges.

Ainsi, grâce aux efforts des professionnels du secteur, au suivi continu sanitaire du cheptel et aux campagnes de vaccinations menées par les services vétérinaires relevant de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) et les vétérinaires sanitaires mandatés, contre les maladies animales contagieuses et à incidences économiques, l'état sanitaire de l'ensemble du cheptel national, notamment celui des ovins et des caprins, est maintenu très satisfaisant dans l'ensemble des régions du Royaume.

En effet, l'élevage ovin et caprin pendant la campagne agricole 2017-2018, a bénéficié de plusieurs mesures et conditions :

- L'abondance des ressources fourragères et céréalières a eu des impacts significatifs sur la baisse des prix des aliments de bétail produits localement (de - 14% par rapport à la campagne précédente) ;
- L'appui dont bénéficie le secteur de l'élevage des ovins et des caprins dans le cadre du Plan Maroc Vert à travers le Royaume, surtout dans les régions à forte production ; notamment : Casablanca- Settat, Marrakech-Safi, Oriental et Meknès-Fès ;
- Des performances zootechniques du cheptel atteignant un taux d'agnelage de 93% et un taux de mortalité de 2%.

L'estimation de l'offre et de la demande à l'occasion de Aid Al Adha, est basée sur :

1. Les données statistiques actualisées du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts sur :
 - Les effectifs du cheptel ovin et caprin ;
 - Les données sur les abattages des ovins et des caprins (mâles et femelles) enregistrés au niveau des abattoirs contrôlés ;

2. Les normes zootechniques (taux d'agnelage, taux de mortalité) observées sur le cheptel ovin et caprin dans les différentes régions du Royaume.

Les données recueillies ont permis d'évaluer l'offre et la demande prévisionnelle en ovins et caprins comme suit :

- **Sur le plan de l'offre, les effectifs du cheptel ovin et caprin destinés à l'abattage de l'Aïd sont estimés à près de 8.1 millions de têtes dont 4,6 millions d'ovins mâles, 1,38 millions de brebis et 2,1 millions de caprins.**
- **La demande est estimée à 5,45 millions de têtes, dont 4,9 millions d'ovins (soit 4,3 millions mâles) et 540.000 de caprins.**

La comparaison entre l'offre et la demande montre que **l'offre en animaux dépasse largement la demande, soit plus de 48%**

D'autre part et pour parer à tout risque sanitaire à l'occasion de Aid Adha et orienter les consommateurs, le Département de l'Agriculture a mis en place depuis plusieurs mois un plan d'action opérationnel avec une série de mesures :

- Enregistrement des unités d'élevage et d'engraissement des animaux et réalisation gratuitement de l'opération d'identification spéciale pour l'Aïd Al Adha d'ovins et de caprins, en tant qu'outil de transparence et de traçabilité dans les transactions des animaux;
- Installation des souks temporaires dans certaines villes du Royaume pour renforcer les structures de commercialisation des animaux de l'Aïd et limiter l'accès aux points de vente (milieu urbain) uniquement aux animaux dûment identifiés et appartenant aux élevages enregistrés;
- contrôle, dans le cadre des commissions mixtes locales, des animaux et des aliments pour animaux destinés à l'Aïd Al Adha au niveau des élevages d'engraissement, des points de vente et des souks ; ainsi que le contrôle de l'utilisation de tous les aliments, tous les produits et substances interdites en alimentation animale ;
- permanence durant les jours de l'Aïd Al Adha par les services vétérinaires de l'ONSSA ;
- Mise en service d'une ligne téléphonique d'information et de permanence par l'ONSSA : 08 01 00 36 37.
- Etablissement d'une plateforme informatique, avec une base de données sur les unités d'élevage, d'engraissement et les points de vente autorisés pour orienter les consommateurs.

Il est à noter que l'opération de Aïd Al Adha constitue une opportunité pour améliorer la trésorerie des agriculteurs pour lesquels l'élevage de petits ruminants représente la principale source de revenus, notamment dans les vastes zones de parcours. Ainsi, les transactions commerciales des animaux d'abattage à l'occasion de Aïd Al Adha permettront de réaliser un chiffre d'affaires dépassant les **11 milliards de dirhams**, dont la majorité sera transférée au milieu rural, permettant ainsi aux agriculteurs de faire face aux dépenses des autres activités agricoles, en particulier durant la période de lancement de la campagne agricole 2018-2019. Ces ressources financières contribueront à dynamiser les activités économiques globales dans le monde rural.

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts assurera un suivi rapproché de l'approvisionnement des différents marchés pour observer de près les cours des animaux commercialisés notamment au niveau des grandes surfaces, des souks ruraux et des principaux points de vente au niveau des villes et de l'état sanitaire des animaux par les services vétérinaires relevant de l'ONSSA.